

MESURES SANITAIRES APPLICABLES AU 21/07/2021

Types de manifestation	Mesures minimales à mettre en œuvre à partir du 21/07/2021
Brocante, vide-grenier, marché de pays, braderie, kermesse, fête patronale	<ul style="list-style-type: none"> - définition d'une jauge maximum (4m²/personne) et mise en place d'un comptage - affichage des gestes barrières - sens de circulation - gel hydroalcoolique à l'entrée et sur chaque stand - stands espacés de 2m - fil d'attente matérialisée devant chaque stand - passe sanitaire si jauge supérieure ou égale à 50 personnes - port du masque obligatoire si jauge inférieure à 50 personnes
Pratique sportive	<ul style="list-style-type: none"> - respect du protocole du ministère chargé des sports et protocole sanitaire spécifique à chaque activité - passe sanitaire si plus de 50 compétiteurs par épreuve - affichage des gestes barrières
Pétanque	<ul style="list-style-type: none"> - respect du protocole de la fédération - passe sanitaire si plus de 50 compétiteurs - port du masque obligatoire si jauge inférieure à 50 personnes - affichage des gestes barrières
Spectacle, concert, fan zone	<ul style="list-style-type: none"> - passe sanitaire si jauge supérieure ou égale à 50 personnes - port du masque obligatoire si jauge inférieure à 50 personnes - définition d'une jauge maximum (4m²/personne) et mise en place d'un comptage - gel hydroalcoolique à l'entrée - entrée et sortie distinctes - gestion des flux pour éviter les attroupements, mise en place d'un sens de circulation - matérialisation de la distance dans les files d'attente - affichage des gestes barrières
Feu d'artifice (zone d'accueil du public)	<ul style="list-style-type: none"> - passe sanitaire si jauge supérieure ou égale à 50 personnes - port du masque obligatoire si jauge inférieure à 50 personnes - définition d'une jauge maximum (4m²/personne) et mise en place d'un comptage - gel hydroalcoolique à l'entrée - entrée et sortie distinctes - gestion des flux pour éviter les attroupements, mise en place d'un sens de circulation - matérialisation de la distance dans les files d'attente - affichage des gestes barrières
Randonnée	<ul style="list-style-type: none"> - respect du protocole de la fédération - passe sanitaire si jauge supérieure ou égale à 50 personnes - port du masque obligatoire si jauge inférieure à 50 personnes - si possible, départs échelonnés par groupes familiaux - distanciation par groupe familiaux pour le pique-nique
Buvette-Repas	<ul style="list-style-type: none"> - passe sanitaire si jauge supérieure ou égale à 50 personnes - port du masque obligatoire si jauge inférieure à 50 personnes - gel hydroalcoolique à l'entrée - tables espacées de 2m avec des groupes familiaux - désinfection entre chaque groupe - consommation assis et service à table - affichage des gestes barrières